

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen, le compte administratif des cantines scolaires, pour l'exercice 1973.

Ce compte s'élève :

<u>EN RECETTES</u> à .....		351 424 239
représentées par :		
- recettes ordinaires ...	349 586 716	
- excédent reporté de 1972 .....	1 837 523	
	<u>351 424 239</u>	351 424 239
<u>EN DEPENSES</u> à .....		<u>342 399 338</u>

Il présente un excédent de recettes de ..... 9 024 901

Cet excédent sera repris au Budget supplémentaire de l'exercice 1974

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Je dois quand même vous signaler que nous fournissons, exceptionnellement, les repas aux cantines scolaires de deux C.E.S. de la ville. Il s'agit du C.E.S. de Sainte-Clotilde et du C.E.S. Jules REYDELLET, à la Rivière.

Pour le C.E.S. de Sainte-Clotilde, cet état de choses est dû essentiellement à un manque de personnel agents de l'Etat, et ceci d'une manière générale pour toute l'île. Normalement, les personnels agents techniques et de service de l'Etat devraient être fournis à ces établissements. En réalité, il n'en est rien, et leurs restaurants ne peuvent pas fonctionner. En conséquence, un accord est intervenu entre le Principal du C.E.S. et son Adjoint, et nous-mêmes, et nous fournissons des repas payants dont la contrepartie financière est distraite sur les bourses que les élèves perçoivent. Le problème est facilement réglé parce que le C.E.S. de Sainte-Clotilde a le même économiste que celui du Lycée.

Par contre, pour le C.E.S. Jules Reydellet, il y a un problème. Cet établissement est communal et il n'y a donc pas d'intendant et pas de possibilité de faire payer la cantine par l'intermédiaire des parts de bourses. Aussi, nous fournissons gratuitement des repas - irrégulièrement - aux enfants du C.E.S. Le problème, néanmoins, est en cours de solution. Monsieur le Vice-Recteur est au courant, la Préfecture a également été saisie et nous pensons arriver le plus rapidement possible à une solution. Ce que nous donnons à cet établissement, nous le donnons en moins à nos propres cantines scolaires.

D'autre part, je pense que vous avez entendu la déclaration de Monsieur le Ministre des D.O.M. Grâce à un fonds spécial, les cantines scolaires seront désormais entièrement gratuites. Cela ne changera pas grand chose en ce qui concerne Saint-Denis, mais cela diminuera la participation de la Commune.

M. FONTAINE. - A Sainte-Clotilde, des agents de l'Etat ont été nommés pour la rentrée de Septembre. La situation actuelle doit donc cesser.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

S

S

*du*  
Sous le Vif  
le Secrétaire Général  
J. P. Ewert  
s Sans copie conforme  
p. le Directeur des Affaires Générales  
Montreal